



Ecole La Providence de Baure
Institution catholique hors-contrat - Maternelle - Primaire - Collège
Sous le patronage de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre

TARIF DES CONTRIBUTIONS SCOLAIRES 2019 - 2020

Frais hors contributions scolaires :

- Frais de dossier : 20€ par famille
- Frais de fournitures scolaires : de 25€ à 30€ par enfant selon la classe suivie (voir fiche calcul scolarité)

Contributions scolaires mensuelles :

	Revenu fiscal de référence (figurant sur votre dernier avis d'imposition)	<i>Petite Section Tarif sans réduction</i>	Petite Section Tarif avec réduction	<i>Maternelle et primaire Tarif sans réduction</i>	Maternelle et primaire Tarif avec réduction	<i>Collège Tarif sans réduction</i>	Collège Tarif avec réduction
	De A						
A	Inférieur à 3 600€	110€	27,83€	180€	45,54€	210€	53,14€
B	3 601€ 5 300€	110€	34,79€	180€	56,93€	210€	66,42€
C	5 301€ 6 900€	110€	43,49€	180€	71,16€	210€	83,02€
D	6 901€ 9 300€	110€	54,36€	180€	88,95€	210€	103,78€
E	9 301€ 12 100€	110€	67,95€	180€	111,19€	210€	129,72€
F	12 101€ 15 500€	110€	79,94€	180€	130,82€	210€	152,62€
G	15 501€ 21 100€	110€	94,05€	180€	153,90€	210€	179,55€
H	21 101€ 33 100€	110€	104,50€	180€	171€	210€	199,50
I	Supérieur à 33 101€	110€	110€	180€	180€	210€	210€
Z	Sans justificatif		130€		200€		230€

Réductions à appliquer aux contributions scolaires :

- Pour 2 enfants inscrits dans l'établissement : 5% sur la totalité de la contribution scolaire.
- Pour 3 enfants inscrits dans l'établissement : 10% sur la totalité de la contribution scolaire.
- Pour 4 enfants inscrits dans l'établissement : 15% sur la totalité de la contribution scolaire.

NB : la contribution scolaire est gratuite pour le 5^e enfant inscrit dans l'établissement ainsi que les suivants.

GARDERIE (élèves de Maternelle, Primaire et Collège)

- le matin dès 8 h. → gratuit
- lundi, mardi et jeudi de 17 h. à 18 h. → 1 €/enfant/jour

* Les contributions scolaires pour l'année 2019 - 2020 sont à régler :

- **par mois, pendant 10 mois,**
- **de préférence par virement automatique sur le compte de l'AEP de Baure, avant le 5 du mois.**